



Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois de février 2024

Dans sa séance du 5 février, la Municipalité

Est entrée en matière pour soutenir financièrement la Fanfare d'Aigle à l'occasion de son 125^e anniversaire et du 64^e giron qui se dérouleront du 14 au 16 juin 2024

A décidé de réactiver l'opération « aide aux entreprises » selon les mêmes modalités que durant la période COVID. Un montant de 70'000 francs sera mis à disposition de l'opération qui offre un rabais de 20% aux aiglones et aiglons qui se procurent, sur une plateforme dédiée ou au guichet des finances, des bons d'achat valables dans les commerces et entreprises de la place.

A accepté une offre pour doter le conseil communal d'une installation de vote électronique

A adjugé à une entreprise le nettoyage des édicules publics durant les week-ends et jours fériés à raison d'une fois par jour

A signé la convention de partenariat avec l'EVAM pour 2024 dans le cadre des travaux d'utilité publique autour de l'accompagnement des personnes migrantes.

Dans sa séance du 12 février, la Municipalité

A mandaté une entreprise pour réaliser une étude acoustique du pavage projeté pour la route cantonale dans le secteur de la Place du Marché

A validé l'offre d'un bureau spécialisé pour poursuivre l'étude de la mobilité en 2024 à Aigle

A pris acte de l'accord sur les prestations du Projet d'agglomération de 4^e génération (PA4) et accepte de signer le protocole qui unit le Canton de Vaud, les communes vaudoises et Chablais Région pour la mise en œuvre du PA4 sur le territoire de Chablais Agglo

A validé le plan d'actions en faveur de la faune ailée (hirondelles et martinets) avec des mesures qui seront mises en œuvre progressivement

Dans sa séance du 19 février, la Municipalité

A pris acte de la date du scrutin communal, fixée au 7 avril, concernant le référendum sur le projet de réaménagement de la Place du Marché et alentours

A confirmé son intention d'obtenir le label Ville Verte « bronze » et octroie un mandat d'accompagnement à un bureau spécialisé pour l'accompagner dans ce processus d'audit

A validé la tenue du programme free sport durant l'été 2024, du 27 mai au 23 juin, dans le cadre de la promotion du sport pour tous.

Dans sa séance du 26 février, la Municipalité

A validé le processus d'implantation d'une nouvelle plateforme de gestion des ressources humaines et d'un intranet de l'ensemble des collaborateurs de la Commune, conformément au budget 2024. Le planning d'implémentation se déroulera en plusieurs étapes entre 2024 et début 2026.